

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 1er février à dix-huit heures, Les membres du Conseil municipal de la commune de L'Île aux Moines se sont réunis à la mairie sur la convocation du 26 janvier 2024 qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, Philippe Le Bérigot.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14**  
**Nombre de conseillers municipaux présents : 13**  
**Nombre de votants : 13 ; 12 au point n°4 (1 abstention)**  
**Nombre de pouvoirs : 1**  
**Nombre de suffrages exprimés : 14 ; 13 au point n°4**

**Date de convocation :** le 26 Janvier 2024

**Présents :**

Philippe LE BÉRIGOT, Marie-Paule BELLEGO, Philippe MORVANT, Jacques BATHIAT, Olivier CARIO, Régis TALHOUARNE, Catherine LE ROUX, Maryse COHEN, Edouard BRUNET, Alizée BURBAN, Mathilde DANIEL, Pierre SOKOLOFF, Christophe TATTEVIN

**Absents:**

Ronan CRÉQUER a donné pouvoir à Jacques BATHIAT

**Secrétaire de séance :** Maryse COHEN

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil en date du 11 décembre 2023.

### 2024-01-02 – Les salles du Prado : approbation du projet, plan de financement et sollicitations de subventions

Monsieur le maire rappelle que la commune a validé l'Avant-Projet Sommaire (APS) des salles du Prado et que l'Avant-Projet Définitif (APD) est attendu pour fin février début mars.

Il indique qu'il est nécessaire d'approuver le projet, le plan de financement ainsi que les sollicitations de subventions. Le projet est éligible aux subventionnements de l'État, du Contrat État Région Îles du Ponant, de la Région, du Département et de Golfe du Morbihan Vannes-Agglomération.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal le plan de financement suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES		
Honoraires	411 621,00 €	CONSEIL DÉPARTEMENTAL PST	17,49%	525 000,00 €
Études/frais annexes	100 547,00 €	ÉTAT DETR / DSIL	12,21%	366 600,00 €
Travaux	2 490 199,00 €	RÉGION Bien vivre en Bretagne	8,33%	250 000,00 €
		CPER ILES DU PONANT	6,00%	180 000,00 €
		GMVA	5,49%	164 700,00 €
		Autofinancement	50,48%	1 516 067,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 002 367,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>3 002 367,00 €</b>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

APPROUVE le plan de financement ci-dessus;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter les subventions-ci-dessus et d'autres.

**2024-01-03– Réfection des cabines de plage du Dréhen : approbation du projet, plan de financement et sollicitations de subventions**

Monsieur le maire rappelle que la commune souhaite rénover intégralement les 48 cabines de Plage

Il indique qu'il est nécessaire d'approuver le projet, le plan de financement ainsi que les sollicitations de subventions. Le projet est éligible au subventionnement de l'État DETR 2024 ;

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal le plan de financement suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES		
Travaux	150 000,00 €	ETAT DETR	40%	60 400,00 €
SPS	1 000,00 €	Autofinancement	60%	90 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>151 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>151 000,00 €</b>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

APPROUVE le plan de financement ci-dessus;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter la subventions-ci-dessus et d'autres ;

AUTORISE à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux.

**2024-01-04– Tarifs camping municipal du Vieux Moulin 2024**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter les tarifs suivants :

La tarification varie selon 3 périodes :

Tarif vert : de l'ouverture à fin avril et de mi-septembre à fin septembre ;

Tarif bleu : mai, juin, juillet jusqu'aux vacances scolaires et de fin août à mi-septembre ;

Tarif jaune : vacances scolaires été.

- **Emplacements nus** :

<i>Tarifs Emplacements Nus - Sans Electricité</i>				
<i>Prix / jour/ pers.</i>		<i>Tarif vert</i>	<i>Tarif bleu</i>	<i>Tarif jaune</i>
<b>Adulte</b>	<b>13 ans et +</b>	7,70 €	8 €	8,50 €
<b>Enfant</b>	<b>de 3 ans à 12 ans</b>	4,50 €	4,80 €	5,00 €
	<b>- de 3 ans</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Travailleurs Saisonniers</b>	<b>(sur présentation du contrat travail)</b>	4,50 €		
* à la location de l'emplacement s'ajoute la taxe de séjour (tarif fixé par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération – 0.20€/nuit/adulte +18ans en 2024) + les frais de réservation de 5€				

- **Tentes classiques** :

- **Tentes classiques :**

	Tarif vert	Tarif bleu	Tarif jaune
<u>Tente 1 couchage :</u> Equipée de matelas et oreillers gonflables	18 €	19 €	21 €
<u>Tente 2 couchages :</u> Equipée de matelas et oreillers gonflables	29 €	30€	33 €
<u>Tente 4 couchages :</u> Equipée de matelas, oreillers et couvertures	42 €	44 €	49 €
* à la location de tente s'ajoute la taxe de séjour (tarif fixé par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération – 0.20€/nuit/adulte +18ans en 2024) + les frais de réservation de 5€ Une caution de 100€ sera demandée.			

- **Tentes Sibley :**

<b>2 couchages</b>			
<i>Prix / nuit de 16 h à 11 h</i>	De 2 à 3 nuits	Dès la 4 <sup>ème</sup> nuit	Semaine
<u>Tarif Vert :</u>	48 € */nuit	41 €/nuit	255 €
<u>Tarif bleu :</u>	59 € */nuit	50 €/nuit	315 €
<u>Tarif jaune :</u>	77 € */nuit	65 €/nuit	415 €
<b>4 couchages</b>			
<i>Prix / nuit de 16 h à 11 h</i>	De 2 à 3 nuits	Dès la 4 <sup>ème</sup> nuit	Semaine
<u>Tarif Vert :</u>	58 € */nuit	50 €/nuit	317 €
<u>Tarif bleu :</u>	68 € */nuit	60 €/nuit	377 €
<u>Tarif jaune :</u>	87 € */nuit	75 €/nuit	478 €
Minimum 2 nuits * à la location de la Sibley la taxe de séjour (tarif fixé par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération – 0.20€/nuit/adulte +18ans en 2024) + les frais de réservation de 8€ Une caution de 200€ sera demandée.			

- **Tentes équipées lodge (électricité)\*:**

Minimum 1 semaine pendant les vacances scolaires d'été et minimum 2 nuits en dehors de cette période.

<b>4 couchages</b>				<b>Couchage supplémentaire</b>
<i>2 lits de 140</i>				
<i>Prix / nuit de 16 h à 11 h</i>	<b>De 2 à 3 nuits</b>	<b>Dès la 4<sup>ème</sup> nuit</b>	<b>Semaine</b>	
<u>Tarif Vert</u> :	59 € */nuit	50 €/nuit	314 €	+7 €/nuit/couchage
<u>Tarif bleu</u> :	74 € */nuit	63 €/nuit	398 €	Aux tarifs ci-contre
Tarif jaune :	100 € */nuit	84 €/nuit	534 €	
<p>* à la location du lodge s'ajoute la taxe de séjour (tarif fixé par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération – 0.20€/nuit/adulte +18ans en 2024) + les frais de réservation de 8€ Une caution de 200€ sera demandée</p>				

- **Prestations optionnelles :**

<b>prestations optionnelles</b>		
<b>Location de draps</b>	Prix du kit / lit (draps + taies)	12 €
<b>Location matelas</b>	Prix du kit/personne/nuit (matelas gonflable + oreiller)	3 €
<b>Kit entretien</b>	éponge, chiffonnette, produit vaisselle, sacs poubelles, produit de nettoyage	3 €
<b>Laverie automatique</b>	Jeton de lavage	4 € le jeton
	Dosette de lessive	2 € le jeton
	Jetons de lavage + séchage	6 € le jeton
<b>Électricité</b>		4 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la commission Activité économique, Tourisme et Fiances du 30/01/2024 ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

APPROUVE les nouveaux tarifs ci-dessus.

### **2024-01-05– Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire précise qu'un reclassement induit de revoir le tableau des effectifs comme suit :

<b>Service</b>	<b>Cadre d'emplois/Grades</b>	<b>Statuts</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Effectifs</b>
Administratif	Attaché territorial	Fonctionnaire titulaire	Temps complet	1
	Adjoint administratif	Fonctionnaire titulaire	32/35ème	1
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Fonctionnaire titulaire	30/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe	Fonctionnaire titulaire	80% annualisé	1

Littoral	Technicien territorial principal de 2ème classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
Technique	Technicien	Fonctionnaire stagiaire	Temps complet annualisé	1
	Agent de Maîtrise principal	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1
	Agent de Maîtrise	Fonctionnaire stagiaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	3
	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Fonctionnaire titulaire	Temps complet annualisé	1 vacant
	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Fonctionnaire titulaire	12/35ème annualisé	1
	Adjoint technique	Fonctionnaire stagiaire	Temps complet annualisé	1
	Adjoint technique	Fonctionnaire titulaire	12/35ème	1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs à compter du 13 février 2024.

La séance est levée à 19h10.

ILE AUX MOINES, le 5 février 2024,  
Le Maire,  
Philippe LE BÉRIGOT.

La secrétaire de séance,  
Maryse COHEN .


